



# FLAC

Fédération des Lutttes pour l'Abolition des Corridas

BP 49

34300 Agde

[www.flac-anticorrida.org](http://www.flac-anticorrida.org)

Monsieur Frédéric MITTERRAND

Ministère de la Culture

3 rue de Valois

75001 Paris

Mérignac, le 12 février 2012

Monsieur le Ministre de la Culture,

Au nom de la Fédération des Lutttes pour l'Abolition des Corridas qui regroupe plus de 250.000 personnes, et au nom des 29 personnalités de notre Comité d'Honneur, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir, et d'organiser une table ronde qui permette d'expliquer à nos concitoyens pourquoi la corrida ne peut figurer au patrimoine immatériel de la culture française.

En effet, l'inscription de la corrida à notre patrimoine national s'est effectuée dans la plus totale opacité et en catimini sous la pression des lobbies « taurins », et nous sommes troublés que vous ayez reçu le 14 novembre dernier le prix *Genova* qui récompense chaque année les personnes œuvrant pour la « culture taurine ». Pourtant, selon vos déclarations, vous n'appréciez pas la pratique de la mise à mort des taureaux dans les arènes. Nous ne pouvons donc croire que vous ayez cautionné les propos de l'ambassadeur de France en Espagne qui prétendait vous représenter pour recevoir votre "distinction".

En aucune manière, la corrida ne peut prétendre à faire partie du patrimoine culturel de la FRANCE. En effet, alors qu'elle est apparue en ESPAGNE au XVIIIème siècle, cette pratique n'est pas ancrée dans la culture française. Selon les historiens, elle n'existait pas dans la Rome antique, berceau des pays latins (seules les courses de taureaux étaient connues). S'agissant de la FRANCE, la corrida est même interdite par la loi. Les personnes qui la pratiquent risquent une condamnation à deux ans d'emprisonnement et sont redevables d'une amende de 30 000 euros (Article 521-1 du code pénal). Pourtant, contrairement à la loi, elle est tolérée en toute impunité dans les régions du sud. En fait, la loi n'est appliquée que sur 90% du territoire français. La République française peut-elle accepter une violation locale ou régionale de ses lois. Ne serait-elle plus une et Indivisible ?



# FLAC

En outre, 66% des Français (sondage IFOP – 5 août 2010) demandent l'interdiction de la corrida, y compris dans les régions taurines où elle est rejetée à 71% (IPSOS, juillet 2010). Les personnalités des milieux artistiques, politiques, scientifiques, littéraires et/ou médicaux, sont de plus en plus nombreuses à soutenir cette demande. Ainsi, un manifeste récent de 100 psychiatres et psychologues dénonce les effets traumatisants du “spectacle” de la corrida sur les jeunes en pleine construction psychique : accoutumance à la violence, fragilisation du sens moral, perturbation du sens des valeurs. Les cliniciens recommandent en conséquence l'interdiction des “spectacles” de corridas aux moins de 16 ans. Même des aficionados avertis sont choqués par la présence d'enfants dans les arènes.

**Il n'y a donc pas la moindre légitimité à l'inscription de la corrida au patrimoine immatériel de la culture française.** Faut-il souligner que ce «spectacle» sanglant subsiste uniquement grâce aux subventions publiques et au soutien d'un groupuscule de politiciens, sous le contrôle des “taurins” ?

Par ailleurs, comment un pays comme la FRANCE, à priori soucieux de respecter les Droits de l'Homme et signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), peut-il tolérer les écoles de tauromachie où des enfants de 5 à 10 ans se “font la main” à l'arme blanche sur des veaux et taurillons, et sont ainsi initiés à l'exécution des taureaux dans l'arène ? La torture et les actes pour tuer auraient-ils des vertus éducatives pour les enfants ? Comment admettre qu'ils soient, à travers la corrida, inscrits implicitement au patrimoine culturel de la FRANCE ?

Monsieur le Ministre de la Culture, comment pouvez-vous continuer à autoriser les écoles de la torture et de l'apprentissage à la mise à mort que sont les écoles de tauromachie, maintenues en activité grâce aux financements publics ?

La FLAC, qui dénonce le scandale des écoles taurines, reçoit le soutien d'un nombre croissant de personnalités prestigieuses et de scientifiques renommés. En outre, les propositions de loi 228, 2735 et 3695 déposées par Mesdames MARLAND MILITELLO (UMP) et GAILLARD (PS), ont déjà reçu l'adhésion de cent vingt sept députés.

La corrida est un exemple du fossé qui se creuse entre ceux qui gouvernent et les citoyens de tous les milieux. A l'heure où la FRANCE est confrontée à un délabrement sans précédent de ses finances et à des dettes abyssales, les aides financières à la corrida et aux écoles de tauromachie constituent une utilisation des fonds publics que la morale réprouve et que l'économie ne doit pas supporter. Les impôts des français doivent servir à financer les secteurs essentiels de l'Etat, notamment, s'agissant des enfants, l'éducation (la vraie), l'école (la vraie) et la culture (la vraie).

Monsieur le Ministre de la Culture, les mentalités évoluent. Soutenu par une majorité de citoyens, en particulier de personnalités de tous horizons, un mouvement international pour l'abolition de la corrida est en marche. En Espagne même, le gouvernement autonome de la CATALOGNE vient d'interdire la corrida. D'autres régions s'apprêtent à la rejoindre, en particulier le PAYS BASQUE et la GALICE. Serions-nous plus “royalistes que le roi” ?

En conclusion, en tant que Ministre de la Culture de la République française, vous avez le devoir de revenir sur votre décision d'inscrire la corrida au patrimoine culturel de la France et de demander à votre gouvernement de ne plus tolérer les écoles de tauromachie où on apprend aux enfants à tuer (le Ministère de l'Éducation Nationale se disqualifie en fermant les yeux). Nous renouvelons la double demande formulée au début de la présente lettre : une rencontre à votre ministère entre vous-même, vos collaborateurs et les représentants de la FLAC, et une table ronde avec les différents protagonistes. La FLAC pourra ainsi vous apporter une vision complète, juste et honnête de la corrida. L'ensemble du Comité d'Honneur de la FLAC se joint à nous pour vous demander de bien vouloir nous recevoir dans les plus brefs délais.

Compte tenu de votre sensibilité, nous ne pouvons croire qu'au 21ème siècle on puisse supplicier des animaux juste pour le divertissement. A toutes fins utiles, nous vous envoyons la lettre adressée à Hubert MONTAGNER par Madame Leila GHARAGOZLOO-PAKKALA, à la demande de Monsieur Anthony LAKE, Directeur exécutif de *UNICEF international* à NEW-YORK.

Dans l'attente, et en espérant que nous n'aurons pas à saisir le Conseil d'Etat, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre de la Culture, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne CARON :  
Présidente de la Fédération des  
Luttes pour l'Abolition des Corridas.

Hubert MONTAGNER  
Professeur des Universités en retraite  
ancien Directeur de Recherches à l'INSERM  
ancien Directeur de l'Unité «Enfance inadaptée »  
de l'INSERM